

Création d'un institut national d'excellence en éducation

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PROPOSE AU MINISTRE DE LUI CONFIER LE MANDAT

Québec, le 27 novembre 2017. — Dans la foulée de la consultation sur la création d'un institut national d'excellence en éducation lancée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil supérieur de l'éducation propose au ministre, Monsieur Sébastien Proulx, de modifier la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en vue de créer la Commission permanente sur la recherche en éducation et de lui confier le mandat de mettre sur pied un centre d'excellence en éducation. Le Conseil estime être en mesure d'intégrer ces nouveaux mandats tout en préservant sa mission initiale.

La Commission permanente sur la recherche en éducation aurait pour mandat d'assurer la disponibilité des connaissances issues de la recherche sur toute question relative à l'éducation. Le Centre d'excellence en éducation permettrait par ailleurs de fédérer, de manière durable, l'expertise existante de différents organismes en matière de transfert des connaissances en éducation et de rendre disponibles les connaissances issues de la recherche qui se dégagent des synthèses de connaissances réalisées.

« Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme qui réalise l'ensemble de ses mandats à partir de processus de consultation, de recherche et d'échanges visant la formulation de consensus forts. Sa crédibilité auprès des acteurs de l'éducation et sa longue tradition de concertation et de conciliation des points de vue constitueraient des atouts importants pour l'accomplissement des nouveaux mandats qui lui serait confiés », fait valoir la secrétaire générale et présidente par intérim du Conseil supérieur de l'éducation, M^{me} Lucie Bouchard.

Rappel de la mission du Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme de consultation et de réflexion critique. Il a pour mission de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, et de leur faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres, lesquelles sont alimentées par des études documentaires et par des consultations menées auprès d'experts et d'acteurs de l'éducation. La légitimité du Conseil tient à son indépendance, à ses ancrages dans les divers milieux et à la rigueur de ses travaux d'analyse. Au fil de ses publications et des liens qu'il tisse entre le public et le gouvernement en matière d'éducation, le Conseil contribue au développement d'une vision à moyen et à long terme du système d'éducation qui dépasse les intérêts particuliers.

Pour consulter le mémoire, visitez le www.cse.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Sophie Allard
Responsable des communications
Conseil supérieur de l'éducation
Tél. : 418 643-8253 ou 581 742-9298

